

Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage
Annexe au PV du 29 septembre 2017

DEMISSIONS / MUTATIONS / INDEPENDANT

Dossier BALAAD Marouane

Club d'appartenance : Albert Sports

Mutation demandée pour : AAE Chaulnes

Il est précisé que lors de sa réunion du 28 juillet 2016, la commission a stipulé que M. Balaad Marouane devait couvrir son club formateur ASL Saveuse pour 2016/2017 et 2017/2018.

Licence accordée pour l'AAE Chaulnes, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2019/2020.

M.Balaad Marouane couvrira l'ASL Saveuse pour 2017/2018, et ne couvrira aucun club en 2018/2019.

Dossier ADAM Octave

Club d'appartenance : US Marcelcave (club formateur)

Mutation demandée pour : US Rosières

Licence accordée pour l'US Rosières, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2019/2020 (article 35 club formateur).

M. Adam Octave couvrira l'US Marcelcave pour 2017/2018 et 2018/2019.

Dossier CANTRELLE Romain

Club d'appartenance : RC Fienvillers (club formateur)

Mutation demandée pour : FC Ailly sur Somme Samara

La commission prend connaissance de la demande motivée par la fusion du club et vérifie que les conditions de l'article 32.1 sont respectées.

Licence accordée pour FC Ailly sur Somme Samara, avec couverture dès la saison 2017/2018.

Dossier CAPRON Cédric

Club d'appartenance : US Camon

Mutation demandée pour : AS Citernes

Licence accordée pour l'AS Citernes, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2019/2020.

M.Capron Cédric ne couvrira aucun club en 2017/2018 et 2018/2019.

Dossier CATOIRE Jean-François

Club d'appartenance : ASL Saveuse

Mutation demandée pour : SC Moreuil

Licence accordée pour le SC Moreuil, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2019/2020.

M.Catoire Jean-François ne couvrira aucun club en 2017/2018 et 2018/2019.

Dossier CHEVALIER Joël

Club d'appartenance : AS Quesnoy le Montant

Mutation demandée pour :

Licence accordée pour l' AS Hautvillers Ouville, avec couverture dès la saison 2017/2018.

Dossier COLLIGNON Nicolas

Club d'appartenance : Ol. Le Hamel (club formateur)

Mutation demandée pour : US Daours

Licence accordée pour l'US Daours, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2019/2020 (article 35 club formateur).

M. Collignon Nicolas couvrira l'Ol. Le Hamel pour 2017/2018 et 2018/2019.

Dossier CROISSET Thomas

Club d'appartenance : Av. de Nouvion (club formateur)

Mutation demandée pour : Indépendant

Licence d'indépendant accordée, M.Croiset Thomas devra rester indépendant a minima jusque la fin de la saison 2018/2019.

M. Croiset Thomas couvrira l'Av. de Nouvion pour 2017/2018 et 2018/2019.

Dossier DE OLIVEIRA Sébastien

Club d'appartenance : FC La Montoye

Mutation demandée pour : AS Querrieu

Licence accordée pour l'AS Querrieu, avec couverture dès la saison 2017/2018.

Dossier DESENCLOS David

Club d'appartenance : Indépendant

Mutation demandée pour : US Nibas Fressenneville

Licence accordée pour l'US Nibas Fressenneville, avec couverture dès la saison 2017/2018.

Dossier DUVETTE David

Club d'appartenance : Indépendant

Mutation demandée pour : ES Harondel

Licence accordée pour l'ES Harondel, avec couverture dès la saison 2017/2018.

Dossier FAGLAIN Cédric

Club d'appartenance : US Roisel

Mutation demandée pour : USC Moislains

Il est précisé que lors de sa réunion du 28 juillet 2016, la commission a stipulé que M. Faglain Cédric devait couvrir son club formateur l'ES Ste Emilie pour 2016/2017 et 2017/2018.

Licence accordée pour l'USC Moislains, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2019/2020.

M. Faglain Cédric couvrira l'ES Ste Emilie pour 2017/2018, et ne couvrira aucun club en 2018/2019.

Dossier FERREIRA Joachim

Club d'appartenance : F. Dreuillois (club formateur)

Mutation demandée pour : FC Ailly sur Somme Samara

Licence accordée pour le FC Ailly sur Somme Samara, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2019/2020 (article 35 club formateur).

M. Ferreira Joachim couvrira F. Dreuillois pour 2017/2018 et 2018/2019.

Dossier GRICOURT Gérard

Club d'appartenance : Ol. Amiens

Mutation demandée pour : CSA Montières

Licence accordée pour le CSA Montières, avec couverture dès la saison 2017/2018.

Dossier IDEZ Gontran

Club d'appartenance : Ol. Amiens (club formateur)

Mutation demandée pour : F.Dreuillois

Licence accordée pour F.Dreuillois, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2019/2020 (article 35 club formateur).

M. Idez Gontran couvrira l'Ol. Amiens pour 2017/2018 et 2018/2019.

Dossier JADOUL Roger

Club d'appartenance : AAE Chaulnes

Mutation demandée pour : US Rosières

Licence accordée pour l'US Rosières, avec couverture dès la saison 2017/2018.

Dossier LEFORT Frédéric

Club d'appartenance : AS Fouilloy (inactif)

Mutation demandée pour : SC Amiens

Licence accordée pour le SC Amiens, avec couverture dès la saison 2017/2018.

Dossier MACQUET David

Club d'appartenance : Av.Nouvion (club formateur)

Mutation demandée pour : US Bouillancourt en Sery

Licence accordée pour l'US Bouillancourt en Sery, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2019/2020 (article 35 club formateur).

M. Macquet David couvrira l'Av. Nouvion pour 2017/2018 et 2018/2019.

Dossier MAXIMIN Ernest

Club d'appartenance : AC Mers

Mutation demandée pour : US Le Crotoy

Licence accordée pour l'US Le Crotoy, avec couverture dès la saison 2017/2018.

Le Président : Marcel Glavieux

Le secrétaire : Jean-Christophe Favereaux